

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

18 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° II-CF185

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, Mme Rabault et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Coordination du travail gouvernemental	0	0
Protection des droits et libertés	2 000 000	0
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	0	2 000 000
<b>TOTAUX</b>	2 000 000	2 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le groupe socialiste propose, à travers cet amendement, d'augmenter le budget du Défenseur des droits de 2 millions d'euros.

En effet, les missions essentielles conférées à cette autorité constitutionnelle justifie que l'État y consacre les efforts budgétaires adaptés et ce d'autant plus que, de plus en plus populaire, les réclamations auprès du Défenseur des droits ont bondi de +17,3 % en 2 ans.

Cet amendement vise donc à augmenter le programme « Protection des droits et libertés », et plus particulièrement l'action 09 « Défenseur des droits » de 2 millions d'euros prélevés sur le programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » en plus particulièrement l'action 01 « fonctionnement courant des directions départementales et interministérielles ».